

Très Haut Débit (THD)

Il n'y a pas de frais de raccordement facturés lors de la souscription à un abonnement. Ces frais sont pris en charge dans le cadre de la DSP par Val-de-Loire Fibre et par le Syndicat à travers ses membres. D'ailleurs, la moitié du montant de la participation publique est fléchée vers les raccordements finals (26 millions). La subvention versée par le SMO à TDF est de 85€ par raccordement standard et 800€ par raccordement long. Le propriétaire a simplement à sa charge l'infrastructure nécessaire au passage de la fibre sur le domaine privatif soit le fourreau soit des poteaux. Tous les travaux sur le domaine public sont prévus dans la DSP et donc le câblage sur la partie privative. Certains fournisseurs d'accès internet peuvent facturer des frais d'accès au service. A priori, ce ne sera pas le cas sur les premières offres que nous avons consultées.